

COMMISSION  
ÉLECTROTECHNIQUE  
INTERNATIONALE

CISPR  
20

1996

INTERNATIONAL  
ELECTROTECHNICAL  
COMMISSION

AMENDEMENT 1  
AMENDMENT 1

1997-02

COMITÉ INTERNATIONAL SPÉCIAL DES PERTURBATIONS RADIOÉLECTRIQUES  
INTERNATIONAL SPECIAL COMMITTEE ON RADIO INTERFERENCE

---

---

Amendement 1

**Limites et méthodes de mesure des caractéristiques  
d'immunité des récepteurs de radiodiffusion et  
de télévision et équipements associés**

Amendment 1

**Limits and methods of measurement of immunity  
characteristics of sound and television broadcast  
receivers and associated equipment**

© IEC 1997 Droits de reproduction réservés — Copyright - all rights reserved

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

No part of this publication may be reproduced or utilized in any form or by any means, electronic or mechanical, including photocopying and microfilm, without permission in writing from the publisher.

International Electrotechnical Commission  
Telefax: +41 22 919 0300

3, rue de Varembé Geneva, Switzerland  
e-mail: [inmail@iec.ch](mailto:inmail@iec.ch) IEC web site <http://www.iec.ch>



Commission Electrotechnique Internationale  
International Electrotechnical Commission  
Международная Электротехническая Комиссия

---

---

## AVANT-PROPOS

Le présent amendement a été établi par le sous-comité E du CISPR: Perturbations relatives aux récepteurs radioélectriques.

Le texte de cet amendement est issu des documents suivants:

FDIS	Rapport de vote
CISPR/E/129/FDIS	CISPR/E/148/RVD

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cet amendement.

Page 2

### SOMMAIRE

*Ajouter le titre de l'annexe D suivant:*

D Générateur pour le signal non désiré de type G

Page 16

#### 4.2.1 Récepteurs de télévision

*Ajouter la phrase suivante à la fin du premier paragraphe:*

...ou au signal non désiré dans le canal M et de type suivant (A, B<sub>1</sub>, F et G) comme spécifié aux tableaux 12a et 13b:

*Ajouter le nouveau signal B<sub>1</sub> après le signal B:*

B<sub>1</sub>: deux signaux non modulés, l'un à la fréquence de la porteuse image considérée  $f_N - 0,25$  MHz et de niveau relatif  $-19$  dB, l'autre à la fréquence de la porteuse image considérée  $f_N + 0,25$  MHz et de niveau relatif  $-9,5$  dB, comme indiqué au tableau 13b;

*Ajouter les nouveaux signaux F et G après le signal E:*

F: voir les notes au-dessous du tableau 12a.

G: un signal impulsionnel non modulé à la fréquence de la porteuse image considérée  $f_N + 10,125$  MHz, dont la largeur des impulsions est  $t_d = 60$   $\mu$ s, la fréquence de répétition 200 Hz ( $T = 5$  ms) et, si possible, synchronisé avec la fréquence trame du générateur de signal utile (voir figure D.1) et dont le niveau est donné au tableau 13b.

*Remplacer la note à la fin de la page par ce qui suit:*

NOTE – Les limites pour les récepteurs de télévision pour des systèmes différents des systèmes indiqués dans les tableaux suivants sont à l'étude.